LA JUDICIARISATION DE L'INTERVENTION POLICIÈRE ET LES MÉDIAS

Par

Jacques Painchaud

Vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ

Cercle des représentants de la défense des policiers

31 mai 2018

EXTRAITS DE L'ÉTUDE: LE POLICIER FACE À LA PLAINTE

ÉTUDE PAR MASSIMILIANO MULONE ET RÉMI BOIVIN,
ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE
AVEC LA COLLABORATION DU COMITÉ CREF DE L'APPQ.

- *Les résultats présentés sont issus de l'analyse de 71 entrevues semi-directives faites avec des policiers, entre février et mai 2016. (…) La méthode a permis aux policiers de s'exprimer sur la durée des procédures et de partager de manière détaillée leur vécu.*
- *Les participants sélectionnés étaient tous des policiers de la Sûreté du Québec. L'échantillon comportait 25 % de femmes et 75% d'hommes, la moyenne d'âge se situait à 35,7 ans, avec une moyenne de 10,41 d'années d'ancienneté. Ils avaient soit reçu une plainte en déontologie, soit une plainte au criminel, mais pouvaient également avoir été visés par des procédures disciplinaires ou impliqués dans une enquête ministérielle.*

TROIS RÉACTIONS-TYPE

L'Impassible

N=21 (29,6%)

Aucun effet de la plainte.

L'Anxieux

N=23 (32,4%)

La plainte génère de l'anxiété, des troubles de l'humeur, et/ou un ressentiment envers l'emploi et l'employeur, mais dans des proportions limitées et/ou durant un temps limité et/ou de manière intermittente.

Le Dévasté

N=27 (38%)

Les impacts sont majeurs, tant sur le plan professionnel que personnel.

Extraits du rapport

EXTRAITS DU RAPPORT

Première catégorie : l'impassible

- *Les expériences les plus faciles sont principalement associées à trois caractéristiques : la **faible gravité de la plainte** (et donc, des sanctions encourues), **la certitude d'avoir agi correctement** et les facteurs individuels liés **soit à la personnalité du policier** (et à sa capacité à gérer ce type de situation), **soit à ses expériences antérieures.***

La seconde catégorie : l'anxieux

- *La seconde catégorie d'expériences se définit par le stress et l'anxiété **« intermittents »** subis par les policiers. Ce stress peut parfois s'accompagner de sautes d'humeur, d'une démotivation générale et de légères tensions familiales ou de couple.*

EXTRAITS DU RAPPORT

La troisième catégorie : le dévasté

- *La dernière catégorie est la plus préoccupante : elle regroupe les policiers et policières qui ont vécu les conséquences les plus nombreuses et graves et donc ceux et celles qui nécessitent le plus grand soutien possible. Sur le plan de la santé mentale, on retrouve tout d'abord des hauts degrés d'anxiété qui peuvent contraindre les policiers à se tourner vers la médication.*

- *Cette anxiété se double souvent d'irritabilité qui pèse sur le couple et sur la vie de famille en général, plusieurs policiers attribuant à la plainte la déliquescence de leur couple, voire la séparation.*

- *Plusieurs ont reçu des diagnostics de **syndrome de stress post-traumatique** et au moins cinq d'entre eux ont dû consulter pour des troubles importants de sommeil. D'autres font état de dépressions majeures, d'idées suicidaires ou encore de problèmes de consommation.*

LE DÉSINVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

- *Plus encore, la majorité des interviewés affirme dorénavant hésiter plus souvent à agir. (…) Ce qui est clair, c'est que dans la presque totalité des témoignages ces impacts sont considérés comme négatifs, notamment par le fait que la plainte ait affecté les pratiques, en produisant une certaine forme de* ***désinvestissement professionnel****, ce qui se ferait au détriment d'un travail policier efficace.*
- *La majorité des participants (74,5 %) ne reçoit aucune sanction à l'issue du processus, qui est d'une durée moyenne de près de deux ans.*

Source: Extraits du rapport

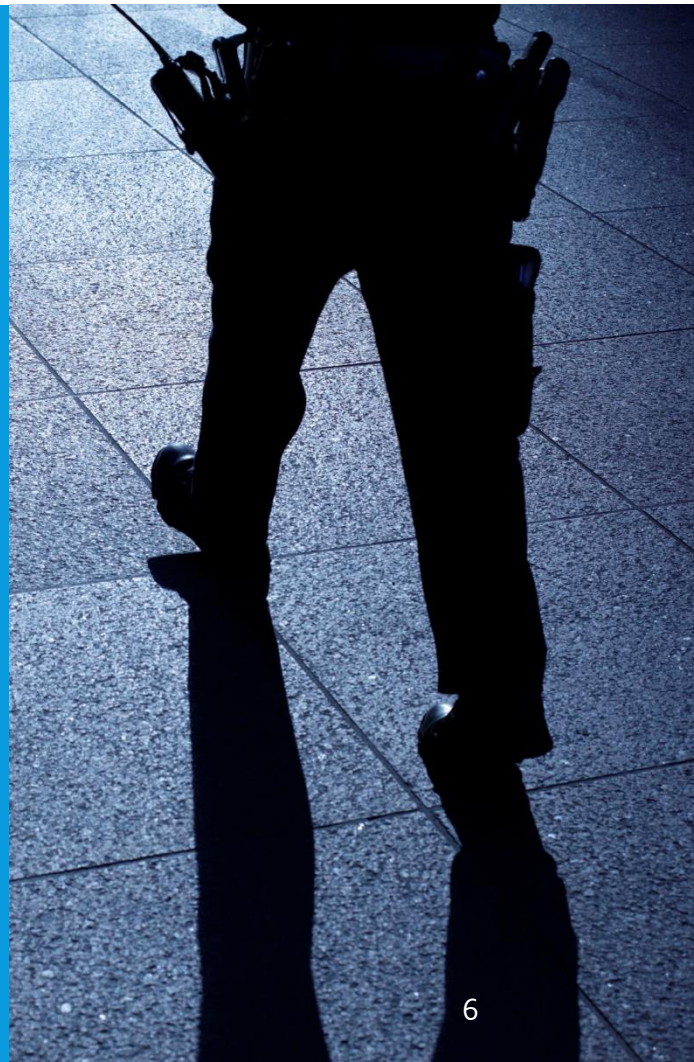

LA MÉDIATISATION

- ***La médiatisation d'une affaire semble avoir un impact clair, de deux façons :***

  - *elle force un dévoilement qui n'est pas toujours souhaité par l'individu visé par une plainte, ce qui induit une perte de contrôle sur les événements;*

  - *ensuite, l'identification, et ce, tout particulièrement dans les petites communautés, peut parfois produire un effet d'étiquetage, voire d'ostracisation, qui rend l'expérience personnelle et professionnelle beaucoup plus difficile.*

Source: Extraits du rapport

D'AUTRES ÉTUDES CONFIRMENT LES IMPACTS DE LA PLAINTE SUR LE POLICIER

- *D'autres études ont également démontré que le fait d'être visé par une enquête criminelle ou interne peut constituer un facteur de risque pouvant mener à la* ***détresse psychologique, allant jusqu'à des idées suicidaires*****.**

Police suicide – risk factors and intervention measures

Source : Richard Armitage (Phd), Routledge, New York, 2017 (basé sur une analyse de la littérature et une étude de cas menée au Royaume-Uni (UK).

RECOMMANDATIONS

Mettre en place des mesures pour mieux préparer les policiers à l'expérience de la plainte et aux procédures subséquentes:

- Humaniser la procédure concernant les mesures administratives (relève provisoire), en instaurant un plan de soutien (rencontres avec le supérieur) et un plan de communication interne lors des procédures.

- Développement d'un programme de soutien par les pairs pour les membres volontaires.

- Amélioration des communications auprès des membres et de la structure syndicale via les plates-formes multimédias et notre page Web.

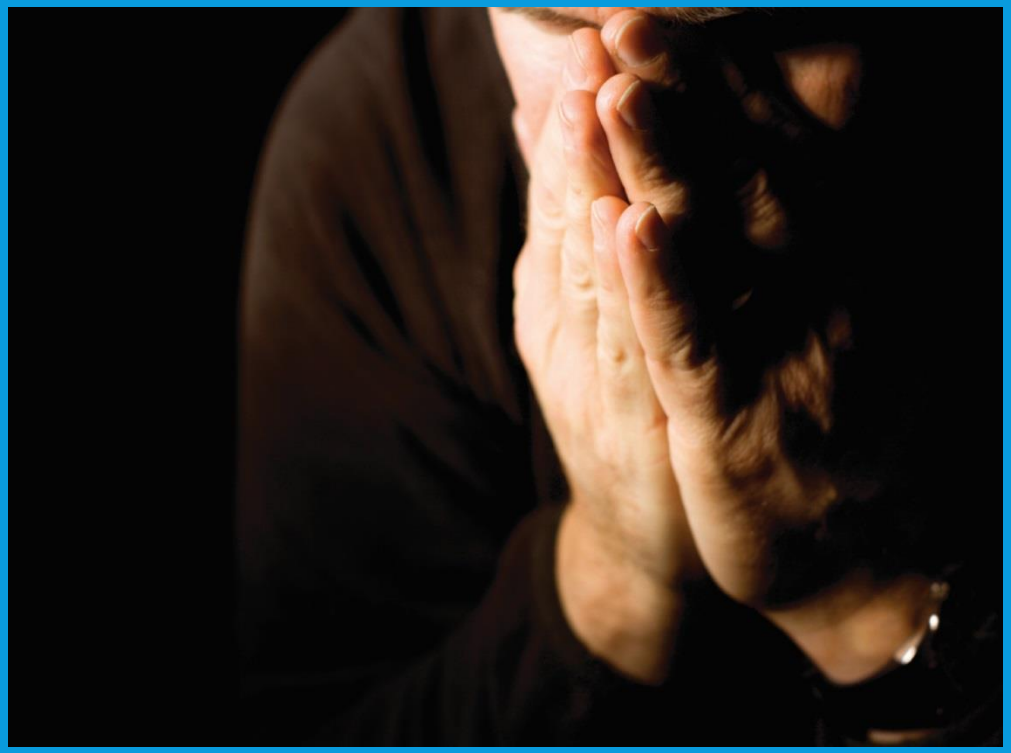

NOUVELLES RÉALITÉS DES MÉDIAS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

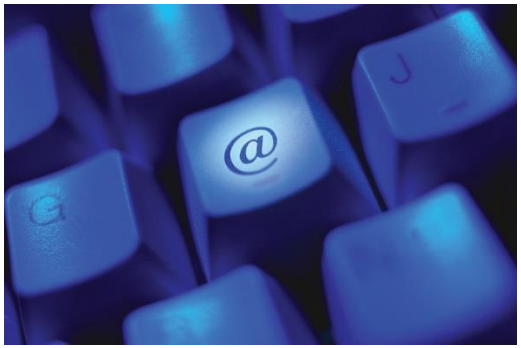

Du Web 1.0, l'internet informatif et statique, au Web 2.0, les réseaux sociaux :

- Les medias sociaux s'appuient, (…) sur un besoin d'expression et de reconnaissance des pairs. (…) Leur pouvoir d'influence est très important.

Source: Maltais et Cayouette 2015.

NOUVELLES RÉALITÉS DES MÉDIAS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

La compression du continuum de l'information

« News cycle » : Temps entre l'information reçue, sa publication, sa réception par le public et la réaction du public.

Source : Scherer 2011.

NOUVELLES RÉALITÉS DES MÉDIAS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

- Le Web amplifie un phénomène déjà bien amorcé par la télévision : le rôle grandissant donné à **l'image** et au **visuel** pour communiquer et faire passer l'information.
- « La réalité n'a aucune importance. Il n'y a que la perception qui compte.» **

** Source: Henri Guaino conseiller de Sarkosy,campagne présidentielle 2007.

NOUVELLES RÉALITÉS DES MÉDIAS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis les 150 dernières années, les communications n'ont été, pour l'essentiel que de deux types. L'internet a introduit un troisième type de communication.

Source: Dan Gilmor, écrivain et chroniqueur cité dans Maltais et Cayouette 2015.

RELATION ÉTAT-MÉDIAS-PUBLIC

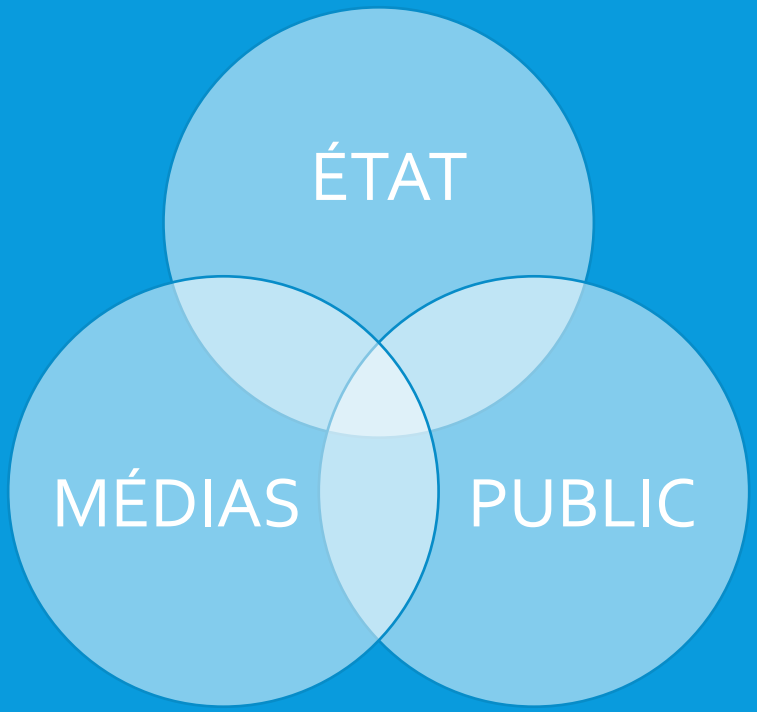

LA COUR SUPRÊME ET LES MÉDIAS SOCIAUX

- « Nous savons que l'information figurant sur les sites des médias sociaux n'est pas présentée en toute neutralité», [...]« On vous présente la nouvelle que vous voulez entendre » [...] M. Wagner estime que le plus haut tribunal du pays doit « trouver un juste milieu dans la culture du piège à clic » pour rejoindre plus efficacement la population.

Source :, Juge en chef de la C.S., R. Wagner, Journal de Montréal, 5 février 2018

INFLUENCES DES MÉDIAS SUR LE PUBLIC ET SON IMPACT SUR L'ÉTAT

L'image de la police décrite dans les médias a-t-elle un impact sur le public et les organismes de contrôle de l'activité policière ?

LES INTERVENTIONS POLICIÈRES LORS DES MANIFESTATIONS

Toutes ces manifestations (2001-2012-2015) ont suscitées des demandes des divers acteurs politiques et groupes de pressions afin de créer une commission d'enquête publique et des plaintes déontologiques.

LES INTERVENTIONS POLICIÈRES AVEC CONDUITE DE VÉHICULE DE POLICE CAUSANT LA MORT

Un fort lobby a été exercé par des groupes en support aux victimes dans les medias et reseaux sociaux auprès des instances politiques afin que des accusations criminelles soient déposées contre les policiers.

LES INTERVENTIONS POLICIÈRES CAUSANT DES BLESSURES OU LA MORT AVEC L'USAGE DE LA FORCE

Intervention avec arme impact, bâton télescopique, arme de service, dans tous ces cas, la légitimité est remise en question par le public.

DEVONS-NOUS NOUS INQUIÉTER DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE ?

Nous constatons de nos jours que les médias et les réseaux sociaux jouent un rôle crucial dans la dynamique de la relation état-médias-public.

LES DANGERS D'UNE IMAGE BIAISÉE DE LA POLICE DANS LES MÉDIAS

LES MÉDIAS PRONENT-ILS UNE RÉALITÉ UTOPIQUE ?

Cette expectative fort louable est toujours dans une réappropriation des faits pour une finalité sans victime.

Cependant, la réalité de l'intervention avec les ressources disponibles est tout autre …

L'ENJEU DE LA PRISE DE DÉCISION IGNORÉ PAR LES MÉDIAS

Le policier n'a que quelques secondes, voir fractions de secondes pour :

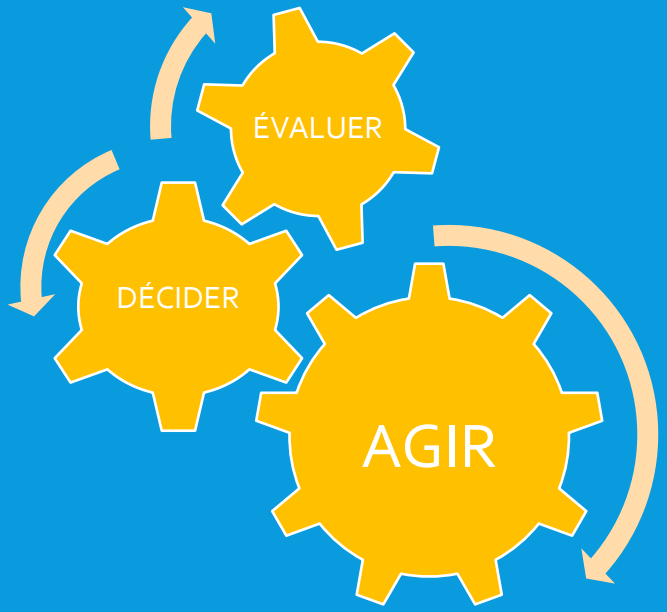

Dans un contexte de stress et de perturbation intense, avec une menace possiblement mortelle !

LES EFFETS D'UN BIAIS MÉDIATIQUE CONTINUE : UN DÉCALAGE ENTRE LA RÉALITÉ ET LA PERCEPTION DE LA RÉALITÉ

La règle de la proportionnalité:

« force proportionnelle qui aurait été appliquée par un policier raisonnable sur les lieux en pareille circonstance ».

(On parle de l'utilisation du standard de raison, sans réapprécier les faits.)

Source: Stauffer étude de cas-cep, ilce, 2012

LES EFFETS D'UN BIAIS MÉDIATIQUE CONTINUE : UN DÉCALAGE ENTRE LA RÉALITÉ ET LA PERCEPTION DE LA RÉALITÉ

La règle de la nécessité :

« entre plusieurs moyens à disposition, le choix se porte sur celui qui permettra d'atteindre le but visé en causant le moins d'atteinte aux intérêts privés ».

« S'il y a un décalage entre les décisions pratiques prises par l'agent sur le terrain et la compréhension de cette réalité par les tribunaux, ceux-ci peuvent errer sur les engagements alternatifs possibles dans une réappropriation des faits ».

Source: Stauffer étude de cas-cep, ilce, 2012

NOUS VOULONS DES BALISES CLAIRES !

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le ministère de la Justice (MJQ) doivent fournir des balises claires sur les règles d'interventions policières.

L'École nationale de police du Québec doit s'assurer que les enseignements soient comprises et reconnues par le commissaire et le comité de Déontologie, le BEI et la DPCP.

Les organisations policières doivent fournir la formation policière continue adéquate pour répondre aux plus hauts standards de la profession.

CHANGER NOTRE RELATION AVEC LES MÉDIAS

Comment favoriser l'image positive de l'intervention policière à travers les médias ?

LA MISSION DES ORGANISATIONS

Mission de l'ENPQ : Offrir des activités afin de développer et de maintenir les compétences des acteurs et partenaires de la communauté policière et de la sécurité publique.

Mission du service de police : maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique, ainsi que la prévention et à la répression du crime.

Mission du syndicat policier : promouvoir le bien-être général de ses membres et protéger leurs intérêts économiques, sociaux, moraux et intellectuels, en conformité avec la *Loi des syndicats professionnels.*

PISTES DE SOLUTIONS

- **APPQ – FRATERNITÉ – FÉDÉRATION**
- **BEI – DPCP - JUGES**
- **ÉTAT – MÉDIAS - PUBLIC**

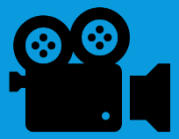

CONCLUSION